

Le programme d'assainissement - démantèlement

Le site du CEA à Fontenay-aux-Roses a arrêté ses activités de recherche sur le nucléaire et a mis en place un programme d'assainissement-démantèlement sur plusieurs de ses bâtiments. Il reste à ce jour deux installations nucléaires de base (INB) 165 et 166 qui sont concernées par ce programme.

Les bâtiments 18 et 52 sont en cours de démantèlement. Depuis le début de l'opération, 8 chaînes de travail ont été démantelées et 6 chaînes assainies. Il reste encore plusieurs chaînes et cuves sur lesquels les travaux ont débuté en 2012. La fin des opérations et le déclassement sont prévus pour 2020, hors aléas.

D'autres bâtiments servent de support au démantèlement. Les déchets qui y sont entreposés sont progressivement évacués. La fin du démantèlement et le déclassement sont prévus pour 2025, hors aléas.

Le programme ayant une durée plus longue que prévu initialement, un dossier modificatif doit être déposé par l'exploitant en 2015. Ce dossier sera ensuite soumis à une enquête publique. La CLI aura à donner son avis sur ce dossier.



édito

L'intérêt de se doter d'une CLI réside dans le fait qu'elle est une source d'information et d'expérience qui donne du sens à la démocratie et à la sûreté nucléaire. Les CLI sont nées au lendemain du choc pétrolier de 1973, ce qui avait suscité une demande d'information du public. La loi de 2006 les a officialisées en leur donnant un statut législatif.

La CLI auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses constitue une véritable courroie de transmission avec le public. Dans un rayon de 5 km autour du site, 4 départements, 21 communes, 2 arrondissements de Paris comptant 600 000 habitants sont concernés par l'activité de la CLI. Cette dernière a pour objectif d'informer objectivement et rapidement, d'assurer une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible et d'être un outil efficace au service du plus grand nombre. C'est le souhait que je forme pour l'année qui vient.

Stéphane Jacquot

Président de la CLI
Conseiller municipal délégué de Châtillon
Conseiller communautaire



PROCHAINES REUNIONS CLI-FAR

Les réunions de la commission sont ouvertes au public

18 avril 2013

Mairie de Châtillon - annexe
13 rue de la gare - 18 heures

00 décembre 2013

Mairie de Fontenay-aux-Roses
75 rue Boucicault - 18 heures

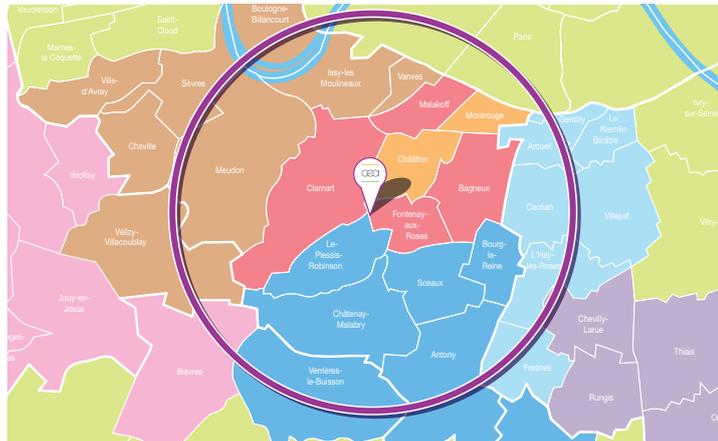
Mise à jour des prescriptions

La CLI sera sollicitée en 2013 sur le projet de mise à jour des prescriptions réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement des installations nucléaires de base 165 et 166.

En 2012, La CLI a mentionné, pour sa part, l'obsolescence d'un arrêté ministériel datant de 1988, et traitant des conditions de rejets radioactifs liquides et gazeux dans l'environnement ainsi que de la surveillance de l'environnement. En conséquence, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a demandé au CEA le dépôt d'un dossier fin 2012, aux fins d'élaboration de prescriptions fixant, d'une part, de nouvelles valeurs limites de rejets et d'autre part, les modalités de prélèvements, de rejets et de surveillance dans l'environnement. La CLI sera saisie et donnera son avis sur ce dossier fin 2013/début 2014.



DÉCRYPTAGE



Communauté d'agglomération :
Grand Paris Seine Ouest
Sud de Seine
Versailles Grand Parc

Communauté de communes :
Les Hauts-de-Bievre
Val de Bièvre
Châtillon-Montrouge

Intercommunalité :
Syndicat Intercommunal d'Études du Pôle Orly Rungis

Qu'est ce qu'une CLI ?

Une Commission Locale d'Information, ou CLI, est instaurée (loi du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire) auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base. Elle est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

QUESTION À UN MEMBRE DE LA CLI-FAR



M. Claude Andres

Vice-président de l'union départementale Environnement 92

Comment voyez-vous votre rôle au sein de la CLI ?

J'ai fait toute ma carrière professionnelle au CEA. J'en connais parfaitement le mode de fonctionnement. Il était donc tout à fait naturel que je sois désigné à la CLI par Environnement 92*. Je rends compte à Environnement 92 de la dénucléarisation du site dans le respect du travail et des activités du CEA. En retour, je peux informer le CEA des craintes des habitants facilitant ainsi une communication plus claire et transparente.

*Environnement 92 unit 45 associations altoséquanaises de protection de l'environnement et 3000 membres. Agréée environnement et habilitée au dialogue environnemental par la préfecture des Hauts de Seine, Environnement 92 participe aux commissions consultatives et décisionnelles départementales et préfectorales.